



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 9 JUILLET 2024

DCM240709_005	<b>OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC CRESSONNIERE 1- SIGNATURE DE LA CESSION PAR LA SIDR A LA SCCV RIVIERE DU MAT DE LA PARCELLE BE 1588</b>
---------------	--

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 15 juillet 2024</p> <p>Que la convocation a été faite le 3 juillet 2024</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présent :</td><td>31</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>9</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>5</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>40</td></tr></table>	Présent :	31	Représentés :	9	Absents :	5	Total des votes :	40	<p>L'an deux mille vingt quatre, le neuf juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.</p> <p><b>ETAIENT PRESENTS :</b> Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur BARBE Ludovic</p> <p><b>ETAIENT REPRESENTES :</b> Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur SINAMA Sydney</p> <p><b>ETAIENT ABSENTS :</b> Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard</p> <p><b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présent :	31								
Représentés :	9								
Absents :	5								
Total des votes :	40								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

# DCM240709\_005 - OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC CRESSONNIERE 1 - SIGNATURE DE LA CESSION PAR LA SIDR A LA SCCV RIVIERE DU MAT DE LA PARCELLE BE 1588

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que la Commune de Saint-André a confié à la SIDR la réalisation d'une opération d'aménagement dénommée « ZAC CRESSONNIERE » dans le cadre d'une Convention Publique d'aménagement (CPA) signée le 30 Septembre 2002.

Le traité de concession est expiré depuis le 30 mai 2021.

## I. CONTEXTE

La SCCV RIVIERE DU MAT souhaite réaliser une opération de logements sur différentes parcelles à la Cressonnière. La bonne réalisation de l'opération nécessite l'acquisition de la parcelle BE 1588 d'une superficie de 95 m<sup>2</sup> située sur le périmètre de la ZAC Cressonnière.

La SCCV RIVIERE DU MAT a donc sollicité la SIDR afin de lui acheter du foncier sur lequel elle souhaite réaliser cette opération.

## II. PROPOSITION : CESSION À LA SCCV RIVIERE DU MAT

La CPA étant expirée, la SIDR doit être autorisée par le Conseil Municipal pour vendre une parcelle de la ZAC.

La SIDR et la SCCV Rivière du Mât ont donc signé une promesse de vente :

- de la parcelle BE 1588 (95 m<sup>2</sup>),
- au prix de cession de la ZAC, soit 250€ TTC /m<sup>2</sup>, et 23 750 € TTC
- sous condition suspensive d'obtention de de l'accord de la commune de Saint-André par délibération du Conseil Municipal.

Au vu du contexte particulier, et même si la CPA est expirée, il est proposé d'autoriser la SIDR à signer la cession de la parcelle BE 1588 (95m<sup>2</sup>) à la SCCV RIVIERE DU MAT au prix de cession de la ZAC, soit 250€ TTC /m<sup>2</sup>, et 23 750 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :**

Pour : 31

Contre : 9 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

### Article 1 :

- D'approuver la signature par la SIDR de la vente de la parcelle BE 1588 à la SCCV RIVIERE DU MAT au prix de 250€ TTC /m<sup>2</sup>, soit 23 750 € TTC ;

### Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Saint-André



19 JUL. 2024  
Le Maire

Joé BEDIER